






UTILISATION DE L'EAU POTABLE

 Ville de Saint-Eustache	JOURS		HEURES
	N ^{os} civiques pairs	N ^{os} civiques impairs	
Arrosage pelouse du 1 ^{er} mai au 1 ^{er} octobre	Mardi et vendredi	Lundi et jeudi	Entre 5h et 9h ou Entre 20h et 22h (2 heures max./jour)
INTERDICTION : Mercredi, samedi et dimanche			
Arrosage nouvelles plantations Autorisation du Service des eaux nécessaire	Tous les jours, durant 5 jours À partir du début des travaux d'ensemencement ou de pose de tourbe.		Pour une durée de 3 heures max./jour , en dehors des heures permises d'arrosage
	Suivi d'une période supplémentaire de 10 jours consécutifs.		Entre 5h et 9h ou Entre 20h et 22h (2 heures max./jour)
Arrosage fleurs, arbres, arbustes	Tous les jours avec boyau muni d'un pistolet ou d'un pulvérisateur.		
Remplissage piscine	Tous les jours sous surveillance pour éviter tout débordement.		
Remplissage patageoire sans système de filtration	Tous les jours sous surveillance pour éviter tout débordement.		
Lavage du véhicule	Une fois par semaine avec boyau muni d'un pistolet ou d'un pulvérisateur.		Renseignements et autorisations: 450 974-5202 Service des eaux
Lavage entrée d'auto, trottoir, patio: INTERDIT, sauf sur autorisation émise par le Service des eaux.			
Le non-respect du règlement est considéré comme une infraction passible d'amende.			

www.ville.saint-eustache.qc.ca
Téléphone: 450 974-5202

Politique de l'eau potable
www.mddep.gouv.qc.ca

Programme d'excellence en eau potable
www.reseau-environnement.com



Coordination: Service des communications de la Ville de Saint-Eustache. Conception graphique: Trium Image. Impression: Services d'impression Miximage. Achevé d'imprimer: avril 2007.



L'EAU C'EST POUR LA VIE!

GUIDE À CONSERVER



Il est interdit:

- de gaspiller l'eau du réseau d'aqueduc;
- de laisser couler l'eau inutilement;
- d'utiliser l'eau pour faire fondre la neige ou la glace;
- d'utiliser plus d'un boyau d'arrosage par immeuble ou plus d'un arrosoir mécanique par boyau;
- de nettoyer son entrée d'automobile, trottoir ou patio avec le boyau d'arrosage *(sauf sur autorisation du Service des eaux lorsque requis. Ex.: recouvrement d'asphalte, pose de scellant, etc.)*;
- de laver son véhicule avec l'eau de l'aqueduc, sauf en utilisant un pistolet ou un système de lavage à pression, et ce, une fois par semaine.

Autres consignes:

- Il est permis d'arroser en tout temps potager, jardin, fleurs, arbres et arbustes avec un boyau d'arrosage muni d'un pistolet ou d'un pulvérisateur *(sous réserve de toute réglementation municipale en vigueur concernant les pesticides)*.
- Une autorisation spéciale est requise (Service des eaux) pour l'arrosage de toute nouvelle plantation (pelouse).
- Les fontaines décoratives doivent réutiliser toujours la même eau.
- Toute nouvelle toilette installée dans un immeuble doit être à faible débit, soit inférieur à 13 litres.
- Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende allant de 150 \$ à 2 000 \$.

La version intégrale du règlement est disponible sur le site Internet:

www.ville.saint-eustache.qc.ca

ASTUCES POUR ÉCONOMISER L'EAU:

- **Équiper** les robinets, les douches et les salles de bain de dispositifs à débit réduit.
- **Réparer** les robinets. Une petite fuite peut gaspiller jusqu'à 680 litres d'eau par jour.
- **Éviter** de trop arroser la pelouse. Un arrosage par semaine est suffisant pour renforcer les racines du gazon.
- **Tondre** votre gazon aux deux semaines à près de 8 cm de hauteur. Un gazon plus long consomme moins d'eau.
- **Installer** une toile solaire sur la piscine, car elle peut réduire jusqu'à 90% l'évaporation de l'eau.
- **Fermer** le robinet lors du brossage de dents ou du rasage, peut économiser plus de 19 litres d'eau par jour.
- **Installer** dans le réservoir de la toilette une bouteille d'eau ou de sable de 750 ml, ce qui diminue la consommation d'eau.

SAVIEZ-VOUS QUE?

- Au Québec, notre consommation en eau potable double durant l'été.
- L'arrosage constitue la plus grande dépense en eau potable à l'extérieur de la maison. Votre boyau d'arrosage débite 1 000 litres d'eau à l'heure, soit l'équivalent du volume d'une cabine téléphonique.
- Moins de 1% de l'eau domestique sert à la consommation et, en été, le jardinage compte pour 30% de la consommation d'eau.